

Sèmes culturels et traduction de proverbes saoudiens et tunisiens: mécanismes et fonctionnement

Jihene Beji et Bahia Zemni

This article describes the use and meaning of paremic statements from the Arabic dialect and culture. We assess the issues of translation and interpretation of these proverbs. We accomplish this objective by translating several proverbs and evaluating to what extent the original ones, and their translations, convey multiple meanings depending on their use, employment, and situation of enunciation. This research applies various linguistic theories and concepts to explore the different meanings and senses conveyed through the use of proverbs in dialectal arabic (Saudi and Tunisian).

Keywords: parable statements, Arabic dialect, translation, interpretation, meaning

1. Introduction¹

La présente contribution entend engager une réflexion théorique et pragmatique sur la parémiologie, et plus particulièrement sur les proverbes en arabe dialectal, perçus comme une composante socioculturelle, caractéristique d'une dynamique sociale au sein d'une communauté linguistique donnée. Les proverbes choisis, qui sont couramment utilisés par les autochtones, en l'occurrence les locuteurs tunisiens et saoudiens, cachent des intentions communicatives et servent souvent les besoins d'une argumentation : par le recours à ce bagage langagier commun, à ce déjà-là linguistique, les locuteurs témoignent ainsi de leur désir de s'associer à une parole d'autorité, chargée d'une densité culturelle importante et partagée. À ce sujet, de nombreuses études et recherches ont porté sur cette pratique langagière particulière.

¹This research was funded by the Deanship of Scientific Research at Princess Nourah bint Abdulrahman University through the Fast-track Research Funding Program.

1.1 Repères théoriques

En 1999, George Kleiber, dans une contribution intitulée “Les proverbes : des dénominations d'un type ‘très très spécial’” (Kleiber 1999), reprend en l'examinant l'un des traits définitoires du proverbe, à savoir celui d'être « un jugement collectif et non un jugement individuel » (Kleiber 1999: 53), véhiculant la voix de la sagesse populaire, la *vox populi*. Kleiber relance le débat sur cette caractéristique du proverbe, en inscrivant sa réflexion dans la continuité de ses études parémiologiques, notamment sa recherche intitulée « Sur la définition du proverbe », publiée en 1989. En 2017, et toujours « sur la route des proverbes », Kleiber va à la rencontre des métaphores, dans un article intitulé « La figure d'un proverbe n'est pas toujours celle d'une métaphore », dans lequel il tente de « remuer les cendres » du problème relatif à la métaphoricité ou « figuralité » du proverbe et de vérifier s'il s'agit d'une « condition nécessaire ou non de la proverbialité » (Kleiber 2017: 40), en reprenant certaines de ses réflexions (Kleiber 2011) en faveur de l'existence de proverbes non métaphoriques, par l'apport de nouveaux arguments. Et dans une étude plus récente, qu'il a intitulée « L'Espace sémantique commun des proverbes : Essai de définition », publiée en 2019, ce linguiste se propose, de reprendre, après des tentatives « plus ou moins convaincantes et donc critiquables et critiquées », « le flambeau définitoire » des parémies, pour en « tracer la carte d'identité sémantique » (Kleiber 2019: 12).

En 1994, Jean-Claude Anscombe, dans un article intitulé : « Proverbes et formes proverbiales : valeur évidentielle et argumentative » (Anscombe 1994), engage une réflexion sur la nature et le fonctionnement des proverbes en rapport avec leurs propriétés linguistiques. Dans cette analyse, Anscombe avance l'idée que « les proverbes peuvent être considérés comme des énoncés marqueurs d'évidentialité » (Anscombe 1994 : 95). Par ailleurs, il montre que les proverbes s'inscrivent dans un mouvement argumentatif où ils servent de « cadre et de garant à un raisonnement » et que, en tant que « marqueurs de leur propre provenance », ils ne sont par conséquent pas susceptibles de « fournir de l'information par eux-mêmes » (Anscombe 1994 : 95).

Il serait également intéressant de rappeler l'étude de Laurent Perrin, publiée en 2000 (Perrin 2000). Dans cette recherche, intitulée : « Remarques sur la dimension générique et sur la dimension dénominative des proverbes », Perrin reprend en l'étayant l'hypothèse sémantique des proverbes, établie par Kleiber, qui les conçoit comme « des dénominations d'un état de chose générique », dont découlent les deux propositions ordonnées suivantes :

- les proverbes sont des dénominations/ et
- ils dénomment un état de chose générique.

Dans sa contribution, Perrin (2000 : 69) aborde ces deux propositions dans l'ordre inverse de celui adopté par Kleiber, en justifiant sa position comme suit : « la dénomination proverbiale ne porte qu'indirectement [...] sur l'état de chose générique auquel l'énoncé réfère » (Perrin 2000 : 69).

La question de l'autorité du proverbe en contexte constitue un point de consensus largement partagé. En 2005, une recherche scientifique, intitulée « Différences sémantiques du proverbe d'après sa situation discursive », publiée par Sonia Gomez-Jordana Ferary (Ferary 2005), soutient l'idée que « le proverbe est en contexte », et que, en tant que tel, il doit être étudié dans son entourage discursif et contextuel. Désormais, l'énonciation proverbiale est décrite comme « une parole autoritaire », ce qui lui confère une visée argumentative et un effet perlocutoire, dans la mesure où elle « contraint le destinataire à admettre une certaine direction du discours » (Ferary 2005: 239). Dans la description des quelques emplois proverbiaux soumis à l'analyse, l'auteure distingue deux types d'environnement énonciatif relatif à l'emploi du proverbe en discours : celui où le proverbe apparaît après l'énoncé auquel il s'applique, et celui où il le précède.

Dans une recherche intitulée « Inférence et structuration des énoncés proverbiaux » et publiée en 2008, Salah Mejri rend hommage à Jean-Claude Anscombe et tente de reprendre en les discutant « certains aspects de la structuration sémantique des proverbes ». Il soutient l'idée que « [le] caractère bien “frappé” du proverbe découle de sa nature phrastique » (Mejri 2008: 1).

En 2012, Irène Tamba engage un débat sur la notion de « vérités » qui accompagne souvent les réflexions menées sur les proverbes, dans un article en ligne intitulé : « Vérité générique et vérité proverbiale : *on dit* face à *on dit proverbialement*, *le proverbe dit* » (Tamba 2012). Elle examine tout d'abord les approches linguistiques récentes en matière de vérité et de généricité proverbiales, en reprenant ensuite plus particulièrement « la thèse dénominative de Georges Kleiber et la thèse polyphonique principalement développée par Jean-Claude Anscombe ». Par ailleurs, I. Tamba soumet à l'analyse les formules qui « accompagnent souvent les proverbes dans le discours », telles que « on dit » et « on dit proverbialement » (Tamba 2012: 185), qui permettent de souligner la distinction entre l'opinion collective et le dire générique propre aux proverbes.

1.2. Méthodologie

Notre recherche s'inscrit dans la continuité des travaux déjà menés sur le proverbe, et tente d'apporter de nouveaux éléments susceptibles d'enrichir le débat, par l'analyse de quelques proverbes en arabe dialectal. Bien que le proverbe souffre de flou catégoriel, un certain nombre de critères, appelés la *vulgate proverbiale* par Anscombe (2000: 7), sont déterminés pour le définir. Parmi ces propriétés figure celle de l'oralité : « il s'agit d'un genre essentiellement oral ». Ainsi, cela coule de source que, pour le

choix de notre corpus, nous nous soyons inspirées de deux dialectes pratiqués par les locuteurs arabophones, en l'occurrence tunisiens et saoudiens, deux variétés linguistiques orales, appelées « *lahja* » ou « *derja* »². Dans ce contexte, pour certains proverbes, nous nous sommes référées à l'ouvrage en arabe de Rezgui (2010), pour d'autres, notre choix s'est effectué par transmission orale, par héritage langagier.

Par ailleurs, nous avons choisi de ne pas nous attarder sur les questions liées à la proverbiogenèse (Villers 2015), ni sur celles en rapport avec les différentes définitions et certains traits définitoires du proverbe, ou autres « critères de bonne formation » (Mejri 2008). Notre souci ne sera pas non plus d'ordre lexicographique ou stylistique. Notre ambition se limite au seul apport rhématique, et soulève les problèmes que pose la traduction des proverbes en arabe dialectal (tunisien et saoudien) vers la langue française comme piste de réflexion qui mérite un intérêt particulier tant sur le plan sémantique que sur le plan pragmatique. Cette opération dite de « transfert » d'une langue à une autre peut donner lieu à différents sens, mais lequel faudra-t-il retenir ? Le sens littéral « compositionnel » ou « phrastique », explicite (Tamba 2000 : 41) ? Peut-on parler dans ce cas de restitution « fidèle » ? Ou de « la signification conventionnelle codée de maxime générale » (avec parfois une composante métaphorique) ? (Tamba 2000: 41). En cas de malformation due à la restitution littérale, faudrait-il recourir à l'interprétation comme procédé inférentiel permettant de dégager le sens implicite de l'énoncé parémique ? L'interprétation constituerait-elle un ersatz du sens littéral original absent ou défaillant ? Faudrait-il emprunter les voies détournées de l'indirection pour contourner un tabou linguistique ? Dans ce cas de figure, pourrions-nous parler d'un sens partiel, tronqué, approximatif, et par voie de conséquence d'« infidélité » et de « déformation » ? La traduction accompagnée d'une recherche des équivalences sémantiques (sur les plans intralinguistique et interlinguistique/dialectal) constituerait-elle une voie méthodologique possible qui prendrait en compte les spécificités culturelles ?

Notre contribution tente, dans un second temps, d'apporter quelques éléments de réponses relativement à l'opposition qui s'observe entre le jugement collectif et la responsabilité énonciative : le proverbe demeure-t-il une expression de la *vox populi* quand il est repris par un locuteur ? N'est-il pas affecté, « infecté » par la subjectivité de l'énonciateur ?

² « Langue familière, parlée », « en tant que langue maternelle et vernaculaire », distincte de l'arabe standard (Wikipédia : [Arabe tunisien — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Arabe_tunisien)).

Nous allons, également pour conclure l'étude, nous interroger sur la fonction argumentative du proverbe et nous demander si les différents usages pourraient être considérés comme une tentative de manipulation.

Il convient de souligner que le choix du corpus (proverbes tunisiens et saoudiens originaux et traduits) s'est fait de façon aléatoire, en fonction de leur pertinence pour répondre à la problématique de notre recherche.

2. Analyse : Problèmes de traduction

Avant d'aborder le chapitre lié à l'analyse, nous procédons dans un premier temps à une classification des proverbes tunisiens choisis pour répondre au mieux à la problématique de départ. Cette classification est loin d'être arbitraire dans la mesure où elle permet une meilleure illustration de l'ensemble du processus de traduction, et ce, en fonction des points préalablement considérés. Désormais, les proverbes sont numérotés comme suit :

- Le sens littéral : 1., 2., 3., 4., 5. ;
- Le sens conventionnel : 6., 7., 8., 9., 10., 11., 12., 13. ;
- L'interprétation : 14., 15., 16., 17., 18., 19., 20. ;
- Les équivalences : 2., 3., 4., 5., 6., 10., 11., 12., 13., 15., 20.

Dans le chapitre consacré à l'étude des équivalences, nous reprendrons certains proverbes tunisiens (susmentionnés) pour étudier les équivalents en dialecte saoudien et souligner les analogies et/ ou divergences interdialectales, dans une perspective contrastive.

2.1. Le sens littéral

Tamba (2000: 42) affirme que les proverbes sont des phrases et des énoncés de sens littéral (compositionnel) dont le sens global constitue le résultat du sens de ses mots et de sa structure syntaxique, appelé également le « sens phrastique ». D'un point de vue méthodologique, nous procéderons de la sorte : le proverbe tunisien original (en transcription) sera suivi de sa traduction littérale (entre guillemets), puis de son correspondant français, mis entre parenthèses. Soit :

1. *'iṭā w-šhūd 'alā ḍbiḥit qanfūd*, littéralement ?« Des cris et des témoins à cause de l'égorgement d'un hérisson », et dont le correspondant en français est : « Beaucoup de bruit pour rien ».

Il est à constater que le point d'interrogation qui précède la traduction littérale indique que la phrase obtenue n'est pas de bonne formation et que le passage d'une langue à l'autre affecte le proverbe sur le double plan de la forme et du fond, puisque le résultat obtenu (Mejri 2008: 6) n'obéit pas aux « critères de bonne formation : prosodie, syntaxe et sémantique » et ne le rend pas de ce fait acceptable. La formulation française pallie cette « inacceptabilité ».

2. *law kēn il-būma fi-hā ḥīr mā yḥalfū-hā is-sayāda* « Si le hibou valait quelque chose, les chasseurs ne le dédaigneraient pas. » (Se dit d'une vieille fille qui ne trouve pas preneur)

3. *mā tammāš qattūs yiṣṭād l-rabb-ī* « Il n'y a pas de chat qui chasse pour le bon Dieu. » (Se dit de quelqu'un qui fait tout pour son propre intérêt avant tout, sans penser aux autres)

4. *malḥūf fi ḥṣīra yiḡmiz fi n-nsā* « Il est recouvert d'une natte (servant de tapis ou de couchette) et fait des clins d'œil aux femmes » (se dit de quelqu'un qui se comporte indécentement, alors qu'il est dans un état pitoyable)

5. *yā ṭbīb l-'imyān dāwī 'īn-ek l-'ūra* « Ô toi, le médecin des aveugles, soigne ton œil borgne. » (se dit de quelqu'un qui prêche la vertu et pratique le vice)

5. a un correspondant en arabe standard :

5'. *iblis yanḥā 'an il-munkar*, litt. ? « Le diable qui déconseille [aux autres de pratiquer] le vice. » (un vicieux ne peut pas prêcher la vertu)

Dans les exemples *supra*, nous constatons que la traduction par restitution littérale, et par souci de « fidélité » à l'original, en plus du non-respect des critères de bonne formation du proverbe, pourrait constituer une infraction à la loi de modalité du discours qui proscriit toute formation obscure et inintelligible dans l'expression (Maingueneau 1997: 101-102).

2.2. Le sens conventionnel

Le sens littéral n'est pas satisfaisant au point qu'il puisse en résulter une traduction intelligible. Pour y remédier, nous avons recours à la signification conventionnelle, communément admise. Au-delà des critères de bonne formation, c'est par ce qu'on en infère (par ce qu'il implique) qu'on reconnaît un proverbe. Pour Irène Tamba (2000: 52-53), les proverbes sont aptes à véhiculer une règle ou précepte

à différentes modalités ou valeurs : une valeur « gnominique » (de sentence, de maxime) », une dimension « déontique » (équivalente à *il faut*, ou *il ne faut pas*, ce qui fait du proverbe un acte directif) et une modalité « axiologique » (équivalente à *il vaut mieux*, qui en fait le synonyme d'un conseil ou d'une interdiction) ou évidentielle (*il y a/ il n'y a pas*).

Dans les exemples qui suivent, nous procéderons à une traduction des proverbes en accédant « directement » à la signification conventionnelle pour vérifier si elle répond aux critères d'intelligibilité.

6. *il-kidb fi š-šlāḥ jāyiz* « Mentir pour le bien est permis »

Cet exemple pourrait laisser entendre que mentir est un acte toléré pour réparer les différends. Cet appel au mensonge n'est en fait que contextuel, et préconise le recours à tout procédé, même moralement non admis, pour régler les problèmes entre personnes. La traduction par référence à la « signification conventionnelle codée », bien qu'approximative, satisfait les conditions de clarté et d'intelligibilité.

7. *ir-rjāl wi-l-zmān mā fi-hom amān* (les hommes ne sont pas dignes de confiance)

C'est une réflexion courante chez les femmes, à dimension *empirique*, à laquelle s'oppose un autre proverbe non dénué de machisme :

7'. *kid in-nsā kīdīn w-kīd ir-rjāl kīd wāḥid* « La perfidie des femmes est double et celle des hommes est simple »

8. *ḍrab-nī w-bkā sbāq-nī w-škā* (se dit des personnes qui se posent en victimes, alors qu'elles ont commencé par faire tort aux autres)

9. *fi l-wijh mrāya w-fi l-qfā sikkīn* (Se dit des hypocrites qui ont une double face, une valorisante et une dévalorisante)

Sur le plan intradialectal, ce proverbe a un correspondant tunisien :

9'. *sikkīna bū wijhīn* (Un couteau à double tranchant)

Appliqués à l'homme, des traits sémiqes « *non animé* », « *coupant* », « *dangereux* », « *à double face* » sont conférés à un lexème aux traits sémiqes « *humain* » et « *à une face* ». Il s'agit d'un processus de

« transfert métaphorique aux hommes » dans la mesure où « tous les proverbes mènent aux hommes » selon la formule de Kleiber (2000: 56). Par ailleurs, Irène Tamba (2000: 42) affirme que « le sens codé du proverbe renvoie à un stéréotype comportemental humain », et que le sens phrastique qui se dégage de la formule proverbiale reste attaché aux différentes situations prototypiques.

10. *qālit il-mūbāra / mā nšaddaq illā mā n'annaq* (La vieille fille ne croit à sa chance que lorsqu'elle enlace enfin l'homme qu'elle a longtemps attendu)

Dans cet emploi proverbial, bien qu'il s'agisse du référent « vieille fille », le sens conventionnel peut s'appliquer par assimilation à toutes les situations contextuelles similaires, qui impliquent les référents humains potentiels, hommes ou femmes, mariés ou célibataires, qui possèdent cette caractéristique commune : le fait d'avoir l'esprit pragmatique, de ne croire qu'aux choses concrètes. Ainsi, tout locuteur peut s'attribuer l'expérience véhiculée par le proverbe.

11. *kull ḥalāf kaḏḏāb* ou *kullu ḥalāfin kaḏḏābun* (Toute personne qui jure ment)

Il s'agit d'un proverbe interdialectal, issu de l'arabe standard ou littéraire, dont l'une des caractéristiques morpho-syntaxiques est le marquage des cas, ce qui est illustré dans la deuxième transcription par l'usage des terminaisons casuelles (/ -u/ dans *kullu*, / -in/ dans *ḥalāfin* et / -un/ dans *kaḏḏābun*)³. À l'oral, cela est signifié par la prononciation des voyelles finales: bien que dans les dialectes arabes modernes, les cas nominaux aient disparu, on assiste dans cet emploi proverbial à ce renvoi à son origine littéraire. C'est bien cette origine commune qui explique son usage par les locuteurs arabophones dans les différents dialectes. En tunisien, et probablement dans d'autres dialectes arabes, l'emploi de la terminaison casuelle dans ce proverbe demeure néanmoins optionnel et reste tributaire du choix du locuteur et de la situation d'interlocution.

En linguistique, « jurer » sous forme de *Je + performatif*, et employé avec des adverbes d'énonciation tels que *franchement* ou *sincèrement*, revient à renforcer son discours et à lui apporter une caution, une garantie de bonne foi, une crédibilité. Ce proverbe trouve son explication dans « l'état de légitime méfiance » (Lejeune 1975: 30), de doute, de suspicion dans lequel se trouve un auditeur face à un locuteur tenu de prouver sa sincérité.

12. *mā tǧīs illā mā tqīs* (Il faut réfléchir avant d'agir)

³ En grammaire arabe, les terminaisons casuelles / -in/, / -un/ et / -an/ sont appelées nunation ou *tanwīn* et sont employées pour marquer l'indefini.

Cette traduction est la formulation d'un énoncé déontique à valeur d'obligation (ou de recommandation).

13. *wild il-fār yiṭla' ḥaffār* (Tel rat, tel raton)

Cette traduction, bien qu'elle réponde aux critères de bonne formation du proverbe (du moins sur le plan formel), ne permet pas de dégager une signification conventionnelle codée en français. Mais peut-on la juger inacceptable pour autant ? Nous y reviendrons, quand nous traiterons le point des équivalences.

De manière générale, toutes les traductions montrent que ces proverbes ont beaucoup de points en commun : ils dénotent *une valeur de vérité* et constituent par conséquent, une sorte de savoir partagé, de valeur commune et ils ne souffrent pas la contestation, au moins c'est ce qui est établi et admis par toute une communauté. Par extension, nous pouvons reconnaître à ces proverbes une valeur universelle dans la mesure où « leur message, d'ordre moral, éducatif, initiatique renvoie la plupart du temps à des principes, des comportements, des valeurs universels » : [...] l'être humain présente des constantes comportementales qu'il lui est facile de reconnaître et identifier même à travers des représentations variées » (Rabatel 2010: 173).

2.3. L'interprétation

L'interprétation est envisagée en cas de défaillance, de défektivité d'une traduction par référence au sens littéral, et même d'une traduction par référence à la signification conventionnelle qui poserait un problème de réception dans un espace culturel étranger, avec ses spécificités et son système de valeurs.

Soit :

14. *illī yḥūn-hā drā'-hā tqūl mashūra* (s dit de celui qui avance des raisons spécieuses pour cacher son impuissance)

15. *il-fūla l-msawsa yrā-hā ḡrāb a'war* (se dit de personnes qui ont des affinités)

16. *il-klām 'liya w-il-ma'nā 'lā jārtī* (se dit de l'insinuation, de l'allusion, de celui qui vise quelqu'un sans en avoir l'air)

17. *il-ḥajra mā tqūb w-illī fi-h ṭabba mā ytūb* (se dit de quelque chose d'irréversible, ce dont on n'espère pas le changement)

18. *bā' il-bagra w šrā zokra* (se dit de celui qui fait passer le superflu avant le nécessaire)

19. *jā y'āwin fī-h 'lā qbar būh hrab-lū b-il-fās* (se dit de quelqu'un qui, en aidant un autre, lui fait plus de mal que de bien)

20. *'zūza mā yhim-hā qarṣ* (se dit de quelqu'un que rien n'atteint)

et son correspondant tunisien :

20'. *'āmīl tirma mīta* (se dit de quelqu'un qui reste insensible aux critiques et aux coups)

En 14., le sens littéral ne produit pas une traduction intelligible : « celle à laquelle son bras fait défaut se dit ensorcelée ». Par ailleurs, nous ne pouvons pas conférer à ce proverbe une signification conventionnelle en français, puisqu'il n'existe pas de proverbe correspondant. Ce proverbe n'est attesté qu'en langue vernaculaire, à savoir en dialecte tunisien. Dans une perspective inter-dialectale, ce proverbe a son équivalent en dialecte saoudien, c'est ce que nous aborderons plus loin, dans le chapitre consacré aux équivalences.

En 15., la correspondance ou l'équivalence en français n'existe que pour les deux premiers proverbes synonymes de 15., les deux derniers proverbes synonymes sont fabriqués et calqués sur la construction binaire du proverbe français « tel..., tel... ». Le sens littéral n'est d'aucune aide pour la traduction. Or, dans 15., « la fève véreuse n'est vue que par un corbeau borgne », ce proverbe a une composante métaphorique qui oriente vers un sens implicite par inference : « un corbeau qui a deux yeux ne voit (regarde) pas une fève véreuse ». Une telle interprétation reste plausible, à cause de la faillite du sens littéral et grâce à la proximité sémique de « véreuse » et « borgne », deux adjectifs à coloration péjorative. Cette proximité sémique tend à rendre semblables les syntagmes *fève véreuse* et *corbeau borgne*. Tout comme dans 14., 15. est propre à une culture et n'est *acceptable* que dans celle-là.

Le proverbe 16. signifie littéralement « je suis l'objet du discours et c'est ma voisine qui est visée ». En tant que forme d'indirection, 16. peut être aisément traduit en français par « il parle de quelqu'un d'autre mais c'est moi qu'il vise ». Il fait partie désormais de la catégorie des proverbes « tirés des champs d'expérience interchangeables pour vérifier une règle générale » (Tamba 2000: 42).

Pour le proverbe 17., il existe en tunisien une variante comportant un mot grossier, *qaḥba* « putain », substituable à « taré », soit : « Jamais pierre ne s'use, ni putain ne se repent ». Ici, la variante permet de contourner un tabou linguistique, véhiculé dans cette autre version du proverbe. Par ailleurs, dans la traduction proposée ici, le proverbe semble dénué de sens sous d'autres horizons, pourtant, sa dimension « empirique » et générique (bien qu'il donne l'impression de s'appliquer aux seules femmes) en facilite la compréhension, laquelle généralité est retrouvée et renforcée dans le proverbe 17. par l'emploi de « taré ».

Une telle interprétation semble restituer un sens partiel, tronqué, voire approximatif. Dans ce cas, peut-on parler d'« infidélité » et/ou de « déformation » du sens ?

La thèse de la fidélité ne résiste pas à la critique, compte tenu de la subjectivité dans le langage, une notion sur laquelle nous reviendrons plus loin. Par conséquent aucune traduction ne peut se targuer d'être fidèle. Reste la question de l'interprétation. Il serait souhaitable d'éviter tout « amalgame pragmatique », ou le fait d'attribuer à un énoncé plus d'une interprétation (soit une sous-interprétation, une surinterprétation ou une interprétation erronée), car souvent l'amalgame pragmatique est source de malentendus. Or, si cela risque de se produire dans le cas du proverbe 17., nous pouvons parler de traduction « infidèle » ou « déformante ».

Soit 17a. ou *interprétation* (implicite) : Se dit de quelque chose d'irréversible, ce dont on n'espère pas le changement (dimension empirique et générique, à valeur d'assertion); 17b. ou *sous-interprétation* : le proverbe s'applique aux seules femmes, et ce serait une réflexion à caractère machiste (dimension spécifique, à valeur de critique); 17c. ou *interprétation erronée* : « Le cas des hommes est réversible et ils sont susceptibles de changer » (cas exceptionnel, à valeur d'assertion non dénuée de prétention) ; 17d. ou *surinterprétation* : par susceptibilité (excessive), toutes les femmes se sentent visées, donc dépréciées (acte menaçant pour les *faces*).

L'interprétation de 18. et 19. est contextuelle, inscrite dans la culture du pays d'origine, soit *littéralement* pour 18. : « Il a vendu la vache et il a acheté une flute », pour 19. : « Il est venu l'aider à creuser la tombe de son père et il s'est enfui avec la pioche ». Le sens littéral « défectueux » conduit à un calcul interprétatif qui rend l'énoncé traduit acceptable.

20. renferme une composante métaphorique et une dimension générique. Littéralement, il signifie : « Une vieille fait peu de cas quand on la pince ». Seul un travail interprétatif permet d'en saisir le sens.

Comparée à une jeune femme, soucieuse de sa réputation, qui s'offusquerait d'une telle *indélicatesse* (*être pincée* au sens propre), une *vieille* femme a sa vie derrière elle, de même que sa réputation. Métaphoriquement, certaines personnes ne sont pas affectées par les critiques et les commentaires désobligeants.

2.4. Ubiquité du sens et équivalences

C'est l'une des caractéristiques du sens que d'être partout, dans l'esprit du locuteur, de l'auditeur, ici et ailleurs. Il franchit les frontières, soit par le savoir encyclopédique, les valeurs communes, les expériences partagées par la grande communauté qu'est l'espèce humaine, soit par les emprunts linguistiques. Dans le cas qui nous préoccupe, celui des proverbes tunisiens, les équivalences en français ne sont pas automatiques. Parfois, l'équivalent d'un proverbe est un autre proverbe, c'est le cas de 15., auquel correspond « Qui se ressemble s'assemble », alors que le 15. d'origine est contextuel, spécifique, propre à une culture, son équivalent français est générique. Dans ce cas, on ne peut parler d'identification.

Faute d'équivalence proverbiale, à 3. correspond une forme proverbiale ou proverbe « fabriqué » (Kleiber 1999: 57) : « On ne fait rien pour rien ». Il s'agit d'une création lexicale, une formule « confectionnée » à dimension empirique.

L'équivalent de 6. est un syntagme, soit « un pieux mensonge », « expression attestée chez Stendhal, précédée par « saint mensonge » (*in* La Fontaine) » (*Le Robert, expressions et locutions*).

12. a pour équivalent l'expression « réfléchir avant d'agir ». Il nous rappelle le vers de La Fontaine, à savoir « rien ne sert de courir, il faut partir à point ». Dans les deux cas, on relève une « valeur gnomique » et une dimension doxologique.

L'équivalent français de 13. a été rendu possible à partir d'un modèle déjà existant « Tel père, tel fils ». Dans la version originale en dialecte tunisien, littéralement ?« Le fils du rat naît creuseur » que nous avons reformulé en « Tel rat, tel raton », les critères de bonne formation (« la triple structuration : une syntaxe, une prosodie et un lexique » (Mejri 2008: 3-4) respectés et le calque sur une double articulation d'un proverbe français rendent l'énoncé traduit acceptable (malgré la différence de traits sémiologiques : « - humain » dans l'original vs « + humain » dans l'équivalence).

Le proverbe 20. d'origine est métaphorique et contextuel et il a pour équivalent français l'expression « faire semblant de rien ».

Par ailleurs, la question des équivalences ne se limite point au seul niveau interlinguistique. Elle semble concerner également les niveaux intralinguistique et intra-dialectal. En effet, bien que les locuteurs arabes disposent d'un patrimoine langagier commun en langue arabe standard (et/ou soutenue), des spécificités d'ordre linguistique et culturel se profilent dès qu'il s'agit de dialectes, et les proverbes en sont la meilleure illustration. Étant donné que la langue arabe renferme plusieurs variétés linguistiques distinctes, le répertoire proverbial des locuteurs arabes s'en trouve plus diversifié, enrichi, pluriel et varié en fonction des pays et des situations d'énonciation qui dictent tel ou tel emploi soutenu, standard, ou dialectal (oral). Dans cette situation linguistique plurilingue, des équivalents peuvent coexister synchroniquement, soit sur le plan intra-dialectal ou inter-dialectal. Dans ce qui suit, nous introduirons tout d'abord un exemple d'équivalent intra-dialectal, à savoir en dialecte tunisien (numérotés 15a., 15b., etc.), ensuite quelques équivalents en dialecte saoudien, soit :

15. *il-fūla l-msawsa yrā-hā ġrāb a'war* (se dit de personnes qui ont des affinités)

a quelques correspondants en dialecte tunisien, suivis soit de la traduction littérale (entre guillemets), soit de l'équivalent français (entre parenthèses):

15a. *farda w-lqāt oħt-hā* (Les deux font la paire)

15b. *mā yitzāwjū illā mā itšābhū* (Qui se ressemble s'assemble)

15c. *kif il-bāb kif is-sakkāra* «Telle porte, tel verrou »

15d. *kī sīdī kī jwādū* « Tel cavalier, telle monture »

15e. *fūla w-tqasmit 'alā ṭnīn ?* « Une fève partagée en deux »

Sur le plan inter-dialectal (tunisien/ saoudien), le contexte saoudien offre des équivalents (numérotés 2', 3', 4', 5' et 10') à quelques proverbes tunisiens susmentionnés comme suit:

2. *law kēn il-būma fī-hā ħīr mā yħalfū-hā is-sayāda*

et

2'. *law kēn fī-h ħīr mā rmā-h iṭ-ṭīr* « Si c'était bon, les oiseaux ne l'auraient pas jeté »

3. *mā ṭammāš qaṭṭūs yiṣṭād l-rabb-ī*

et

3'. *id-dīb mā yharwil 'abaṭ* « Le loup ne court pas pour rien »

4. *malḥūf fi ḥṣīra yig̃miz fī n-nsā*

et

4'. *ṭarrār w-yitšarraṭ* « Il est mendiant et pose des conditions »

5. *yā ṭbīb l-'imyān dāwī 'in-ek l-'ūra*

et

5'. *yā mudabbar il-'orbēn šūf ḥāl-ik* « Ô toi Conseiller des Arabes, vois dans quel état tu es »

10. *qālīt il-mūbāra / mā nṣaddaq illā mā n'annaq*

et

10'. *lā tgūl ḥabb illā idā ṭuḥin* « Ne dis ce sont des graines que si elles sont moulues »

Il est intéressant dans le cas des proverbes en 2. et 2'. d'en étudier les nuances sémantiques qui permettent, d'une part, de les distinguer, et d'autre part, de les rapprocher pour en faire des équivalents. Ainsi, le proverbe en dialecte tunisien comprend deux sens conventionnels, soit : un sens générique que l'on retrouve sans peine dans son équivalent saoudien, et un autre spécifique véhiculant en l'occurrence un contenu qui le distingue de la forme proverbiale en saoudien.

En effet, pour ce qui est du sens spécifique, le proverbe tunisien véhicule une valeur sémantique restreinte (se dit d'une vieille fille qui ne trouve pas de mari). Ainsi paraphrasé, le sens conventionnel s'applique par extension métaphorique au référent « vieille fille ». Cela semble être absent dans l'occurrence proverbiale en dialecte saoudien, même si nous ne pouvons écarter la possibilité d'un tel usage, compte tenu de la diversité des situations d'énonciation.

En ce qui concerne le sens générique véhiculé par les deux proverbes, il peut s'appliquer indifféremment à des référents divers, homme ou femme, ou non humains, soit : (Se dit de quelqu'un ou quelque chose qui ne vaut pas grand-chose.) Et ce, aussi bien dans le contexte tunisien que dans un environnement saoudien. Dans cette acception, la situation dans laquelle pourrait s'inscrire exclusivement le référent « vieille fille » est restrictive.

Des différences sont, toutefois, à noter quant aux choix lexicaux : dans le proverbe tunisien, le thème, ou ce dont on parle, est le nom féminin *al-būma* « le hibou femelle »; dans le proverbe saoudien, le thème est indéfini et générique.

Nonobstant ces différences, subsistent alors des analogies dans le sens conventionnel relativement aux sèmes à connotation péjorative, renvoyant à des attributs d'ordre physique et moral : « sans intérêt », « défauts », « sans mérite », « mauvais », « indifférence ». Cette péjoration, quoi que présente pareillement dans les deux proverbes, s'en trouve plus marquée dans le proverbe tunisien par la référence au hibou femelle. En effet, dans la culture populaire tunisienne (et c'est peut-être le cas dans d'autres cultures), ce rapace nocturne est associé à des croyances superstitieuses où il est perçu comme un oiseau de mauvais augure.

Outre cette note dépréciative qui autorise qu'on les appréhende comme deux proverbes à sens équivalents, des parentés linguistiques sur les plans lexico-sémantique et syntaxique aident à les identifier comme tels : l'emploi de la même construction syntaxique hypothétique introduite par *law* (soit la conjonction « si »), auquel s'ajoute l'emploi du même mot *hīr*, littéralement « bien » ou « bon », variable en fonction du contexte. Tant de similitudes ne peuvent pas relever de la pure coïncidence.

Par ailleurs, la situation linguistique dans les différents pays arabes est une situation diglossique, caractérisée par la coexistence de deux variétés linguistiques, l'arabe standard (classique/moderne/littéraire/soutenu) et la variété maternelle.

Cette diglossie offre aux locuteurs arabes un répertoire proverbial bilingue dans la mesure où ils disposent de proverbes populaires en arabe dialectal et de proverbes en arabe standard : ces derniers sont couramment employés dans la conversation quotidienne. Ainsi, un locuteur arabophone peut aisément recourir aux proverbes en arabe classique (généralement d'usage formel et réservé à des besoins de communication officiels ou écrits) lors d'un échange verbal en arabe dialectal, sans que l'on se formalise, outre mesure. Tout au contraire, cela permet aux usagers des proverbes en arabe classique d'asseoir une certaine autorité déjà présente grâce à leur statut de figure sentencieuse et d'imposer un prestige et des attributs oratoires nettement plus marqués en faveur d'une argumentation réussie. Cela contribue à valoriser la face des locuteurs.

Bien que cette situation soit ordinaire dans les différentes diglossies arabes, elle s'avère plus marquée dans la Péninsule arabique, et en Arabie Saoudite en particulier, en raison de sa situation géographique, historique et religieuse spécifique au Moyen-Orient et dans le monde arabo-musulman : c'est un lieu de pèlerinage et de rencontre de plusieurs communautés linguistiques venues des quatre horizons. En effet, dans ce carrefour des civilisations, la diglossie saoudienne s'accompagne d'une

dimension multiculturelle, qui contribue à un brassage interculturel dont on peut mesurer l'importance dans l'usage des proverbes.

Ainsi, certains proverbes provenant d'autres variétés linguistiques maternelles arabes circulent en contexte saoudien. Non seulement les locuteurs saoudiens n'ont aucune difficulté à en saisir le sens, mais ils peuvent s'en servir dans la conversation quotidienne. En voici deux exemples :

11'. *gālū lil-ḥarāmī ihlif gāl jāk il-faraj*

correspondant à 11. et traduit littéralement « Ils ont dit au voleur, jure-le, il a dit, voilà le soulagement ».

13'. *ibn il-wiz 'awēm*

correspondant à 13., littéralement « Le fils de l'oie est nageur », et dont l'équivalent en français est : « Tel père, tel fils ».

Bien que les variétés linguistiques maternelles arabes présentent des similitudes linguistiques, en raison de leur origine commune, et que l'on puisse rencontrer des proverbes communs dans les différents dialectes arabes (tel l'exemple 11.), certains emplois (essentiellement les emplois lexicaux, mais *pas que*) dans les occurrences proverbiales peuvent aider à en identifier l'origine, c'est-à-dire telle ou telle variété vernaculaire. Ces variations constituent des marques linguistiques « identitaires ».

Dans le proverbe

11'. *gālū lil-ḥarāmī ihlif gāl jāk il-faraj*

le mot *ḥarāmī* « voleur » n'est pas employé dans le dialecte saoudien, ni d'ailleurs en tunisien : il s'agit d'un cas d'emprunt linguistique du dialecte égyptien. Son origine dialectale *étrangère* ne lui interdit néanmoins pas l'accès aux conversations entre locuteurs saoudiens. Ces compétences interlinguistiques (inter-dialectales) et interculturelles des arabophones ont été particulièrement développées grâce aux moyens de communication modernes.

Le tableau suivant synthétisera l'analyse des proverbes en fonction des points retenus pour l'approche du sens qui permet d'effectuer le travail interprétatif en matière de traduction.

Proverbe	Sens littéral	Sens conventionnel	Interprétation	Équivalences
1. <i>‘iṭā w-šhūd ‘alā ḍbiḥit qanfūd</i>	? Des cris et des témoins à cause de l'égorgement d'un hérisson.			« Beaucoup de bruit pour rien »
2. <i>law kēn il-būma fi-hā ḥīr mā yḥalfū-hā is-sayāda</i>	? Si le hibou (femelle) valait quelque chose, les chasseurs ne le dédaigneraient pas	Se dit de quelqu'un ou quelque chose qui ne vaut pas grand-chose/ d'une vieille fille qui ne trouve pas de mari		2'. <i>law kēn fi-h ḥīr mā rmā-h iṭ-ṭīr</i>
3. <i>mā ṭammāš qatṭūs yiṣṭād l-rabb-ī</i>	? Il n'y a pas de chat qui chasse pour le bon Dieu	Se dit de quelqu'un qui fait tout pour son propre intérêt avant tout, sans penser aux autres		« On ne fait rien pour rien » 3'. <i>iḍ-ḍīb mā yharwil ‘abaṭ</i>
4. <i>malḥūf fi ḥšira yiḡmiz fi n-nṣā</i>	? Il est recouvert d'une natte (servant de tapis, de couchette) et il fait des clins d'œil aux femmes.	Se dit de quelqu'un qui se comporte indécement, alors qu'il est dans un état pitoyable		4'. <i>ṭarrār w-yiṣṣarrat</i>
5. <i>yā ṭbīb l-‘imyān dāwī ‘in-ek l-‘ūra</i>	? Ô toi, le médecin des aveugles, soigne ton œil borgne.	Se dit de quelqu'un qui prêche la vertu et pratique le vice		5'. <i>yā mudabbar il-‘orbēn šūf ḥāl-ik</i>
6. <i>il-kiḍb fi ṣ-ṣlāḥ jāyiz</i>		Mentir pour le bien est permis		« Un pieux mensonge »
7. <i>ir-rjāl wi-l-zmān mā fi-hom amān</i>		Les hommes ne sont pas dignes de confiance		
8. <i>ḍrab-nī w-bkā sbāq-nī w-škā</i>		Se dit des personnes qui se posent en victimes, alors qu'elles ont commencé par faire tort aux autres		
9. <i>fi l-wijh mrāya w-fi l-qfā sikkīn</i>		Se dit des hypocrites qui ont une double face, une valorisante et une dévalorisante		
10. <i>qālit il-mūbāra / mā nṣaddaq illā mā n'annaq</i>		La vieille fille ne croit à sa chance que lorsqu'elle enlace enfin l'homme		10'. <i>lā tgūl ḥabb illā iḍā ṭuḥin</i>

		qu'elle a longtemps attendu		
11. <i>kull ḥalāf kaḍḍāb</i>		Toute personne qui jure ment		11'. <i>gālū lil-ḥarāmī ihlif gāl jāk il-faraj</i>
12. <i>mā tgīs illā mā tqīs</i>		Il faut réfléchir avant d'agir		« Réfléchir avant d'agir », « Rien ne sert de courir, il faut partir à point »
13. <i>wild il-fār yiṭla' ḥaffār</i>	? <i>Le fils du rat naît creuseur.</i>	Tel rat, tel raton		« Tel père, tel fils » = 13'. <i>ibn il-wiz 'awēm</i>
14. <i>illī yḥūn-hā ḍrā'-hā tqūl mashūra</i>	? <i>Celle à laquelle son bras fait défaut se dit ensorcelée.</i>		Se dit de celui qui avance des raisons spécieuses pour cacher son impuissance	
15. <i>il-fūla l-msawsa yrā-hā ḡrāb a'war</i>	? <i>La fève véreuse n'est vue que par un corbeau borgne.</i>		Se dit de personnes qui ont des affinités	« Qui se ressemble s'assemble » = 15a. <i>Farda w-lqāt oḥt-hā</i> = 15b. <i>mā yitzāwjū illā mā itšābhū</i> = 15c. <i>kīf il-bāb kif is-sakkāra</i> = 15d. <i>kī sīdī kī jwādū</i> = 15e. <i>fūla w-tqasmit 'alā ṭnīn</i>
16. <i>il-klām 'liya w-il-ma'nā 'lā jārtī</i>	? <i>Je suis l'objet du discours et c'est ma voisine qui est visée.</i>	Il parle de quelqu'un d'autre mais c'est moi qu'il vise	Se dit de l'insinuation, de l'allusion, de celui qui vise quelqu'un sans en avoir l'air	

17. <i>il-ħajra mā tqūb w-illī fi-h ṭabba mā ytūb</i>	? <i>Jamais pierre ne s'use, ni taré ne se repent.</i>		Se dit de quelque chose d'irréversible, ce dont on n'espère pas le changement	
18. <i>bā' il-bagra w šrā zokra</i>	? <i>Il a vendu la vache et il a acheté une flute.</i>		Se dit de celui qui fait passer le superflu avant le nécessaire	
19. <i>jā y'āwin fi-h 'lā qbar būh hrab-lū b-il- fās</i>	? <i>Il est venu l'aider à creuser la tombe de son père et il s'est enfui avec la pioche.</i>		Se dit de quelqu'un qui, en aidant un autre, lui fait plus de mal que de bien	
20. <i>'zūza mā yhim-hā qarš</i>	? <i>Une vieille fait peu de cas quand on la pince.</i>		Se dit de quelqu'un que rien n'atteint	« Faire semblant de rien »

3. Résultats et discussion

3.1. Jugements collectifs vs responsabilité énonciative

De nombreux linguistes se sont penchés sur la question de l'identification de l'auteur du proverbe. Kleiber (1999: 53) rappelle que les proverbes sont des énoncés stéréotypés tendant à refléter la sagesse des nations ou la sagesse populaire, les expériences et la morale d'un peuple à un moment donné de son histoire. Quant à Anscombe (1994: 100), il qualifie le proverbe de témoin d'une conscience linguistique d'une communauté et d'une lucidité collective. Intéressante serait aussi la corrélation qui existe entre la notion de pertinence (Sperber and Wilson 1986) et le jugement parémique, considéré comme un énoncé échoïque dans lequel le sens produit n'est que l'écho des expériences et des pensées d'autrui (Kleiber 1999 54). Cependant, même si toutes les thèses sont à considérer comme défendables par rapport à l'interprétation, à la traduction ou encore au locuteur, Anscombe (1994: 55) pense que certains énoncés proverbiaux sont proscrits : en nous référant au cas de 4., on ne pourra pas dire : « Je trouve que *mentir pour le bien est permis* », ni : « A mon avis, *mentir pour le bien est permis* », pas plus que : « *Franchement, mentir pour le bien est permis* ».

Cependant, Anscombe (1994: 100) admet que certaines combinaisons sont tolérées, comme dans le cas du proverbe 5. : « Je trouve que, pour une fois, *les hommes ne sont pas dignes de confiance* ».

Comme le pense Kleiber (1999: 56), une telle combinaison est rendue possible parce qu'elle s'applique à une situation. À ce niveau, des considérations sur le figement du proverbe, sur son origine, sur son auteur deviennent superfétatoires. Désormais, si le locuteur n'est pas l'auteur du proverbe, il en assume les usages. Nous reprenons à ce propos Kleiber (1999: 56) pour lequel, si le locuteur n'est pas « l'auteur du proverbe », il est par contre « l'auteur de son emploi », autrement dit c'est lui qui endosse la responsabilité de son énonciation.

Bally (1909: 158-159), en s'inspirant de la tradition rhétorique qui distingue deux régimes d'expression (intellectuel / affectif), rattache la langue parlée ou familière au domaine de la langue dans son contenu affectif et subjectif. Benveniste (1966: 259) reconnaît le phénomène de la subjectivité dans le langage comme la capacité du locuteur à se trouver comme sujet en ne se servant de « je » que lorsqu'il s'adresse à quelqu'un. La responsabilité énonciative trouve donc sa confirmation dans 5. reformulé ainsi : « Selon moi, dans cette situation, *les hommes ne sont pas dignes de confiance.* » Cela remet en cause le caractère « non individuel » définitoire du proverbe. À ce propos, Kleiber (1999: 66) pousse le raisonnement encore plus loin en parlant de perte du statut de proverbe, de déproverbialisation, de *défigement* donc. Perrin (2000: 70) rappelle : « Aucune phrase proverbiale ne saurait être 'détournée', comme disent Grésillon et Maingueneau (1984), de son statut de phrase générique au sens strict, sans se trouver réduite à une simple phrase à syntagme idiomatique... ».

Ainsi, les expressions soulignées en 4. Je pense que *mentir pour le bien* et en 5. Je pense que *les hommes ne sont pas dignes de confiance* seraient juste, selon Kleiber (1999: 64), des complément(s) d'un verbe d'opinion individuelle : le locuteur de tels énoncés se contente d'exprimer un « jugement individuel direct », et ne reprend par conséquent pas un « jugement préalable » sur lequel il fonde son raisonnement (Anscombe 1994: 100). En effet, une fois transformées en phrases ordinaires (Laurent Perrin 2000: 70), ces formes proverbiales perdent leur statut d'occurrences figées. Anscombe (2013: 102), pour sa part, distingue deux types de versions : version autonome/version en discours suivi : on parle de version autonome, quand l'occurrence parémique est employée seule en discours et de version en discours suivi, lorsque la phrase parémique est mise en discours, en interaction avec d'autres éléments linguistiques.

Mais l'essentiel pour nous n'est pas une question de dénominations. À partir du moment où quelqu'un prend la parole et utilise un proverbe (même sans verbe d'opinion, ni adverbe d'énonciation), on a affaire à une « mise en scène énonciative », une « mimèse » (Hamon 1996: 96), un « simulacre de la situation énonciative » (Maingueneau 1993: 95). De ce fait, la thèse de la « sagesse

populaire » ou de la « sagesse des nations » vole en éclats. En prenant la parole, l'usager du proverbe se met en situation, il ne prêche pas dans le désert : c'est un *je* qui s'adresse à un *tu*, qui a une responsabilité énonciative. Pour mieux cerner cette problématique et décrire la situation d'énonciation construite par l'usage du proverbe, nous empruntons à Maingueneau et Charaudeau (2002) les notions de *scène d'énonciation* (formule qui concurrence la *scène de communication*), et de *scénographie* (métaphore théâtrale). De notre côté, nous abondons dans le sens de Sonia Gomez-Jordana Ferary (2005: 241), qui estime que « le proverbe ne peut être qu'en contexte ».

Nous verrons dans la partie suivante en quoi consiste cette scène d'énonciation, mais surtout quel objectif poursuit l'usager du proverbe.

3.2. Fonction argumentative du proverbe

Le langage n'étant pas innocent, toute prise de parole vise un objectif et correspond à un besoin d'exprimer une intention communicative, amenant le locuteur à effectuer un choix de mots, et l'auditeur à se livrer à un travail interprétatif. Fournet (2005: 39) rappelle à ce sujet, en citant Ch. Perelman (1988), l'objet de toute argumentation : « L'argumentation se propose d'agir sur un auditoire, de modifier ses convictions ou ses dispositions, par un discours qu'on lui adresse et qui vise à gagner l'adhésion des esprits ».

Tamba (2000: 46) affirme à juste titre que tout proverbe, quelle que soit sa dénotation particulière, assume une visée argumentative stable et constante : il énonce une « raison » communément admise (Tamba 2000: 46). C'est bien leur statut de « phrases génériques » qui leur octroie ce pouvoir argumentatif, comme le rappelle Kleiber (2019 :15) en ces termes : « En tant que phrases génériques, les proverbes héritent du pouvoir inférentiel qui découle de la généralité et donc également du pouvoir argumentatif qui en est une manifestation possible, argumentativité unanimement signalée dans la littérature, sous différentes étiquettes ... ». L'usage d'un proverbe s'inscrit ainsi dans un processus argumentatif et sert « de cadre et de garant à un raisonnement » (Anscombe 1994: 106). La question essentielle qui se pose est la suivante : pourquoi le locuteur dans le cours de son discours invoque-t-il un proverbe ?

Certainement « pas pour l'information incluse dans le proverbe lui-même », nous assure Anscombe (1994: 106).

Pour comprendre la démarche argumentative, il faut l’appréhender du côté de l’efficacité et, donc, ne pas tenir compte de considérations moralisantes (c’est vrai ou c’est faux, c’est bien ou c’est mal, c’est sincère ou insincère...). Dans l’entreprise argumentative, la fin justifie les moyens.

Rappelons-le, l’énoncé proverbial 5., « Les hommes ne sont pas dignes de confiance », peut être interprété comme un acte de mise en garde d’une femme, destinée à d’autres femmes (particulièrement les « naïves » d’entre elles). Il peut ainsi être paraphrasé comme suit : « N’espérez pas trouver une exception, les hommes sont tous pareils ». La locutrice peut même s’auto-citer en exemple, d’où la dimension empirique susceptible d’étayer son raisonnement, de façon à infléchir le comportement de l’auditrice récalcitrante à l’égard des hommes.

De même, 3. « Il n’y a pas de chat qui chasse pour le bon Dieu », reformulé en « On ne fait rien pour rien », renferme une valeur illocutoire de mise en garde, d’appel à la méfiance, de conseil. La définition de chat (en tant qu’adjectif) est la suivante : « Qui est doux, câlin, caressant, souvent avec une nuance d’hypocrisie ».⁴

Face à un auditeur qui croit à la bonté de la nature humaine, le locuteur s’appuie sur un proverbe pour conforter sa position et « renforcer la crédibilité de son explication ou le bien fondé d’un conseil » (Tamba 2000: 46).

Le proverbe peut-il servir les desseins inavouables d’une argumentation ? Rien n’interdit de le penser. Reprenons 6. « Mentir pour le bien est permis » : ce proverbe a toute l’apparence de l’expression de la sagesse populaire.

Le locuteur sait pertinemment que mentir est répréhensible, mais en l’inscrivant dans une situation, il « dore la pilule », quel autre moyen est plus efficace que de recourir au « savoir partagé » pour endormir la méfiance de l’auditeur ? Le locuteur peut même argumenter encore plus : mentir préserve la cohésion sociale (celle du couple notamment). L’argument rationnel, « Il faut dire la vérité car *mentir est répréhensible* », se transforme en argument fallacieux : « mentir pour le bien est permis car *toute vérité n’est pas bonne à dire* ». Mais comme le locuteur sait que son raisonnement est spécieux et que sa thèse est contestable, il peut reformuler comme suit :

6a. *kif mā yqūlū fī-hā / il-kiḍb fī ṣ-ṣlāḥ jāyiz* « Comme on dit, mentir pour le bien est permis »

⁴ www.larousse.fr

Par sa seule énonciation, un proverbe est un jugement individuel. Si le *je* est noyé dans le *on* collectif ou générique, la référence à la collectivité renforce le point de vue de l'individu. Les expressions soulignées introduisant le proverbe ajoutent foi aux paroles du locuteur et consolident sa position vis-à-vis de son auditoire.

6b. *kif mā yqūl il-maṭal i-ša'bi / il-kiḍb fi ṣ-ṣlāḥ jāyiz* « Comme dit le proverbe populaire, mentir pour le bien est permis »

Le proverbe invoqué en exemple constitue un argument de poids, n'est-il pas l'illustration de la sagesse populaire, de ce savoir partagé que personne n'osera contester ? Une telle argumentation a toutes les chances d'aboutir.

6c. *kif mā yqūl il-faylasūf il-musamma: il-kiḍb fi ṣ-ṣlāḥ jāyiz* « Comme le dit un tel philosophe, mentir pour le bien est permis »

Le personnage invoqué, réputé, jouissant d'un crédit de confiance, appelé en renfort, constitue un argument d'autorité.⁵

Dans les trois cas, il s'agit d'une astuce, d'une « manœuvre stylistique » (Ducrot 1972: 14), d'une « entourloupe », d'une entreprise de mystification, dans laquelle le locuteur parvient à faire « avaler une pilule » au goût amer (le mensonge). L'hypothèse du calcul, de la tyrannie du sens (celui que le locuteur cherche à imposer), de la manipulation ne peut être écartée.

4. Conclusion

Traduire un proverbe s'avère une mission difficile, soulève des interrogations et pose tant de problèmes : comment arriver à traduire en respectant les critères de clarté et d'intelligibilité ? Comment traduire tout en restant fidèle à l'esprit de la langue source, donc sans déformer, mal interpréter, sous-interpréter ou surinterpréter ?

D'un autre côté, la question s'est posée pour identifier l'auteur du proverbe, est-ce le locuteur, l'usager ou n'est-il qu'un simple énonciateur ? Si dans le cadre d'une situation d'énonciation, le locuteur est reconnu comme étant responsable d'une énonciation équivalente à un jugement

⁵ Les tests de « crédibilité » pour une argumentation réussie sont empruntés à Kleiber (1989), à Gouvard (1996).

individuel (l'auteur étant un sujet parlant indéfini, appelé *vox populi*), il n'en demeure pas moins que le proverbe garde son statut de *vérité collective*. Enfin, dans la conversation familière, et c'est le cas pour les proverbes tunisiens et saoudiens, l'usage d'un proverbe sert les besoins d'une argumentation où il entre une part de calcul et de manipulation.

Le débat n'est pas clos. En fin de compte, ce qui importe plus, ce n'est pas tant la « proverbiogénèse » que « l'obsolescence » ou la mort des proverbes. Certains attribuent ce phénomène à un usage moins fréquent, à la disparition d'un certain mode de vie, à la disparition ou raréfaction de certains métiers et à l'évolution même de la langue, et à sa syntaxe.

Ces explications peuvent trouver un fondement dans le cas du proverbe tunisien. Par exemple :

21. *il-fom ybūs w-il-qalb bi-s-sūs*, littéralement : ? « La bouche embrasse et le cœur est véreux » (se dit de l'hypocrite).

Ce proverbe datant probablement d'une époque ancienne a complètement disparu de l'usage, ou du moins, est moins fréquent que 12. et sa variante (v. *supra*, b. Le sens conventionnel). Par ailleurs, la parémie

22. *il-ḥaṣṣāda ta'raf il-laqqāṭa*, littéralement : ? « Celle qui moissonne connaît celle qui ramasse »

est tombée en désuétude (à l'ère de la moissonneuse-batteuse) et remplacée par 14. et ses variantes (v. *supra*, c. L'interprétation). De même que

23. *il-ibra mā t'ānid šī il-maḥyaṭ*, littéralement : ? « La petite aiguille ne peut tenir tête à la grosse aiguille » (il ne faut pas se mesurer à plus fort que soi)

Quel locuteur actuel est capable d'utiliser un tel proverbe ? À la limite, un usager d'une certaine catégorie sociale et d'un certain âge. Malgré toutes ces considérations, certains proverbes continuent à faire de la résistance, tels que 24. et 25. :

24. *il-mitfarraj fāris*, ? « Le spectateur est cavalier » (se dit de celui qui critique les autres et croit tout savoir)

25. *il-ham fi-h mā tiḥtār*, ? « Il y a à choisir dans le malheur » (se dit du choix d'un moindre mal)

Si de tels proverbes survivent, c'est parce qu'ils gardent leur valeur universelle et leur dimension empirique. Même les cas extrêmes de glissements catégoriels ou de détournement

humoristique doivent être considérés, loin de l'obsolescence, comme un signe de bonne santé du proverbe. Sur le plan des recherches, le terreau proverbial, demeure fertile, grâce aux problèmes qu'il soulève et qui titillent encore les parémiologues.

Par ailleurs, bien que le répertoire proverbial arabe soit pluriel, riche et varié, nous n'avons pas pu en mesurer l'importance dans le cadre de cette étude, vu que nous avons focalisé notre attention sur le contexte tunisien et saoudien. Nous ramenons cela à la difficulté que nous avons rencontrée dans le recueil des données relativement aux proverbes en différents dialectes. En effet, il n'existe, à notre humble connaissance, aucune étude ou travail lexicographique qui recense les proverbes qui circulent dans les différents pays arabes dans une perspective contrastive et multi-dialectale. Les seuls ouvrages publiés sont mono-dialectaux, c'est-à-dire qu'ils se contentent de répertorier les proverbes de chaque pays ou région arabe. Il serait probablement judicieux et particulièrement utile de concevoir une base de données lexicographiques qui servirait de repère et d'outil pour les différents chercheurs en parémiologie en contexte arabophone.

Bibliographie

- Anscombe, Jean Claude. 1994. "Proverbes et formes proverbiales : valeur évidentielle et argumentative", *Langue française* 102 ("Les sources du savoir et leurs marques linguistiques," sous la direction de Patrick Dendale et Liliane Tasmowski): 95-107.
- Anscombe, Jean Claude. 2013. "Les formes sentencieuses : classes et sous-classes". In: *Parémiologie. Proverbes et formes voisines*. Tome I, edited by: Jean-Michel Benayoun, Natalie Kübler and Jean-Philippe Zouogbo, 93-112. Sainte-Gemme: Presses Universitaires de Sainte-Gemme.
- Bally, Charles. 1909. *Traité de stylistique française*. Genève: Librairie de l'Université.
- Benveniste, Émile. 1974. *Problèmes de linguistique générale*. Paris: Gallimard.
- Charaudeau, Patrick et Dominique Maingueneau. 2002. *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris: Seuil.
- Ducrot, Oswald. 1972. *Dire et ne pas dire*. Paris: Éditions de Minuit.
- Ferary, Sonia Gómez-Jordana. 2005. "Différences sémantiques du proverbe d'après sa situation discursive", *Bulletin Hispanique* 107/1: 239-254.
- Fournet, Sonia. 2005. "Le processus argumentatif révélé par le proverbe", *Travaux de linguistique* 51: 37-54.
- Gouvard, Jean-Michel. 1996. "Les formes proverbiales », *Langue française* 110 (« Linguistique et poétique : après Jakobson », sous la direction de Nicolas Ruwet, Jean-Michel Gouvard et Marc Dominicy): 48-63.
- Hamon, Philippe. 1996. *L'ironie littéraire. Essai sur les formes de l'écriture oblique*. Paris: Hachette Supérieur.

- Kleiber, Georges. 2019. “Une métaphore suit-elle toujours le même chemin ? Analyse des expressions idiomatiques et des proverbes métaphoriques”, *Langue française* 204 (« Le conflit conceptuel : De la grammaire aux métaphores »): 87-100.
- Kleiber, Georges. 2017. “La figure d’un proverbe n’est pas toujours celle d’une métaphore”, *Scolia* 31 (« Le proverbe »): 39-77.
- Kleiber, Georges. 1999. “Les proverbes : des dénominations d’un type “très très special””, *Langue française* 123 (« Sémantique et stéréotype »): 52-69.
- Kleiber, Georges. 1989. “Sur la définition du proverbe”, *Recherches Germaniques* 2: 233-252.
- Lejeune, Philippe. 1975. *Le pacte autobiographique*. Paris: le Seuil.
- Maingueneau, Dominique. 1993. *Éléments de linguistique pour le texte littéraire*. Paris: Dunod.
- Maingueneau, Dominique. 1997. *Pragmatique pour le discours littéraire*. Paris: Dunod.
- Mejri, Salah. 2008. “Inférence et structuration des énoncés proverbiaux”. In: *Des topoï à la théorie des stéréotypes en passant par la polyphonie et l’argumentation dans la langue. Hommages à Jean-Claude Anscombe*, edited by Danielle Leeman, 169-180. Chambéry: Université de Savoie.
- Olbrechts-Tyteca, Lucie et Chaïm Perelman. 2008. *Traité de l’argumentation* (6e Edition). Bruxelles: Editions de l’Université de Bruxelles.
- Perrin, Laurent. 2000. “Remarques sur la dimension générique et sur la dimension dénominateur des proverbes”, *Langages* 34/139 (« La parole proverbiale », sous la direction de Jean-Claude Anscombe): 69-80.
- Rapatel, Philippe. 2010. “Un proverbe traduit est à moitié acquis”. In: *Traductologie, proverbes et figements*,” edited by Michel Quitout and Julia Sevilla Munoz, 1-11. Paris: L’Harmattan.
- Rey, Alain et Sophie Chantreau. 1993. *Dictionnaire des expressions et locutions*, Nouvelle édition, revue et augmentée. Paris: Les Dictionnaires Le Robert.
- Razqī, Muḥammad Ṣādiq. 2010. *Al-amṭāl al-‘āmmiyya at-tūnisiyya wa mā jarā majrā-hā* (“Les proverbes dialectaux tunisiens et ce qui s’ensuit”). Tunis: Sahar Editions.
- Sperber, Dan and Deirdre Wilson. 1986. *Relevance. Communication and Cognition*. Oxford: Basil Blackwell.
- Tamba, Irène. 2012. “Vérité générique et vérité proverbiale : on dit face à on dit proverbialement, le proverbe dit”. In: *Voix et marqueurs du discours : des connecteurs à l’argument d’autorité*, edited by Jean-Claude Anscombe, Amalia Rodríguez Somolinos and Sonia Gómez-Jordana Ferary, 185-206. Nouvelle édition [en ligne]. Lyon : ENS Éditions.
- Tamba, Irène. 2000. “Le sens métaphorique argumentatif des proverbes”, *Cahiers de praxématique* 35: 39-57. <http://journals.openedition.org/praxématique/2889>
- Villers, Damien. 2015. “Proverbiogénèse et obsolescence : la naissance et la mort des proverbes”, *Proverbium* (University of Vermont) 32: 383-424.

Jihene Beji

(Department of Translation, College of Languages, Princess Nourah bint Abdulrahman University, P. O. Box 84428, Riyadh 11671, Saudi Arabia)

earned her PhD from the University of Paris III - Sorbonne Nouvelle in 2006. Since September 2016 she is an Assistant professor at the College of Languages, Translation Department, of the Princess Nourah bint Abdulrahman University (Riyadh, Saudi Arabia). She has published several articles in the areas of discourse analysis and pragmatics, the most recent of which appeared in the Asian EFL Journal and in the Jordan Journal of Modern languages (JJMLL). She also contributes to the research project Analyzing Stylistic, Historical and Socio-cultural Markers: Their Weight in the Translation of Proverbs.

She can be reached at: JBEJI@pnu.edu.sa

Bahia Zemni

(Department of Translation, College of Languages, Princess Nourah bint Abdulrahman University, P. O. Box 84428, Riyadh 11671, Saudi Arabia)

received her PhD in linguistics from Sorbonne-Nouvelle III University. Since 2012 she is Assistant professor at Princess Nourah bint Abdulrahman University, where she has headed the languages faculty Research Center. At present, she runs a research unit at the translation department, contributes to the research project: Translation from Arabic to French and vice versa in contextual dictionaries: mechanisms and strategies »and heads the project: « Artificial intelligence and audiovisual Translation ». Bahia has published several translations in collaboration with Louvre Museum and publishing houses: Skira in France and Alsaqui in Lebanon. She took part in several national and international conferences and published widely-in well-established journals on the subject Linguistics and Translations.

She can be reached at: baalzemni@pnu.edu.sa